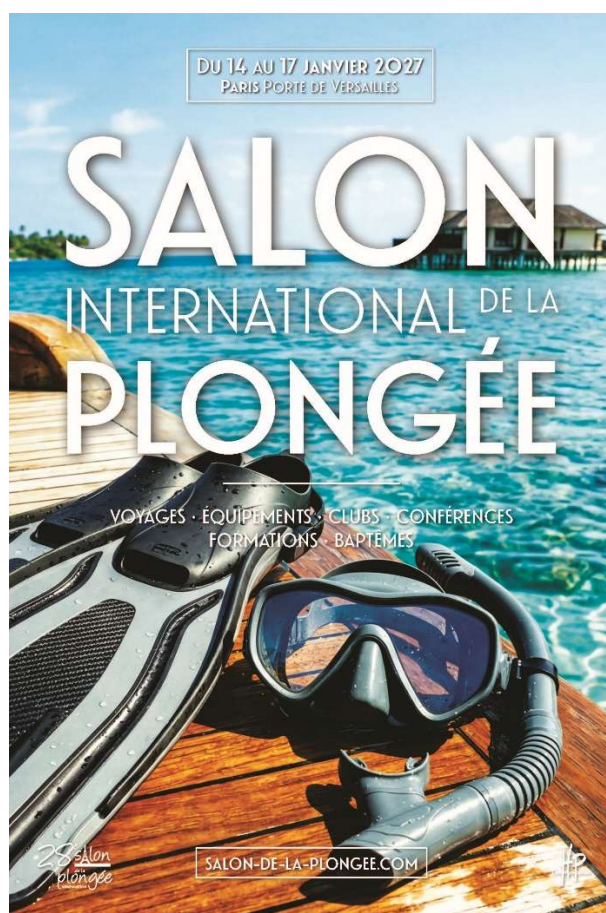




CONCOURS PHOTOS - 2027



PRESENTATION DU CONCOURS PHOTOS

Depuis plus de vingt-cinq ans, le Salon de la Plongée offre une vitrine exceptionnelle à l'image sous-marine, discipline indissociable de la pratique de la plongée.

Chaque édition met en lumière un thème différent, et pour cette 28^e édition, nous avons choisi un sujet qui s'inscrit pleinement dans l'exploration sous-marine : **Les épaves**

Les épaves sont des lieux de mémoire, de mystère et d'exploration. Elles racontent des histoires oubliées, figées dans le temps, et offrent aux plongeurs un terrain d'aventure unique où la lumière, les volumes et les reliefs composent des scènes d'une intensité rare.

En choisissant ce thème, le Salon invite les photographes à révéler la beauté silencieuse de ces géants endormis, à capturer l'atmosphère singulière qui s'en dégage et à partager la fascination qu'ils inspirent sous la surface.

Le concours photo du Salon distingue deux catégories afin de valoriser tous les profils de participants :

- **Catégorie « Photographe Amateur »**
- **Catégorie « Photographe Expert »**

Est considéré comme photographe expert : toute personne ayant déjà été récompensée lors de concours précédents, qu'ils soient français ou internationaux, ainsi que toute personne ayant publié ses photos dans un magazine, dans le cadre d'une exposition ou sur un site internet reconnu. Les publications sur des réseaux sociaux personnels ne sont pas prises en compte pour cette classification.

INFORMATIONS GENERALES ET PRECISIONS :

- Le concours est ouvert à tous les photographes, sans distinction d'âge ou de nationalité.
- Le concours a pour objectif de promouvoir la plongée sous-marine et de mettre en valeur la richesse des fonds marins à travers l'image.
- Pour cette édition 2027, les photographies doivent impérativement mettre en avant une épave, quel que soit son type : bateau, avion, structure immergée, etc.
- En dehors de cette exigence thématique, les participants bénéficient d'une totale liberté artistique. La composition de l'image est laissée à l'appréciation du photographe. Le lieu de la prise de vue est libre, à condition qu'elle soit réalisée sous l'eau et en milieu naturel. Chaque participant devra indiquer le lieu exact de la prise de vue, le nom de l'épave, ainsi que fournir des informations sur l'histoire de celle-ci.

INSCRIPTION ET PARTICIPATION :

- Le concours est entièrement gratuit.
- L'inscription doit être effectuée sur le site officiel de l'évènement : <https://www.salon-de-la-plongee.com/> - Rubrique **COMPETITIONS**
- Pour participer, chaque candidat doit créer un compte et renseigner son nom, prénom, adresse e-mail, ainsi qu'un mot de passe.
- Les participants ayant déjà pris part à un concours du Salon de la Plongée depuis 2023 sont invités à utiliser, de préférence, le compte qu'ils ont créé précédemment.
- Lors de l'inscription, le participant doit obligatoirement choisir entre la catégorie Amateur et la catégorie Expert.
Toute erreur constatée dans le choix de la catégorie entraînera l'invalidation de la participation et l'exclusion des photographies.
Si une erreur est détectée par le Jury après l'annonce des résultats, le prix attribué pourra être annulé.
- Un même participant ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie.
Toute double participation entraînera l'exclusion.
- Un même participant peut concourir simultanément aux concours Photos et Films.
- Chaque photographie déposée doit comporter un titre et une description, conformément aux champs proposés sur la plateforme.
Le participant doit impérativement préciser le lieu exact de la prise de vue, le nom de l'épave, ainsi que fournir des informations sur son histoire.
- Chaque participant peut déposer de 1 à 3 photographies maximum.
- Les images déjà présentées lors des éditions précédentes sont éligibles, mais beaucoup moins susceptibles de retenir la faveur du Jury.

INTEGRATION DES PHOTOS ET TRAITEMENT DES IMAGES :

- L'organisation ne peut en aucun cas procéder à l'enregistrement, au dépôt ou à la soumission des photographies pour le compte des participants. Chaque auteur est seul responsable du dépôt de ses œuvres et de la validité de son inscription.
- Les images peuvent être téléchargées aux formats jpeg, jpg, png ou webp.
- La taille maximale autorisée est de 10 MB. Il n'y a aucune limitation en pixels ou en dpi.
- Le post traitement est autorisé sans restriction. Toutefois, il ne s'agit pas d'un concours de retouche numérique : les images gagnantes doivent représenter la réalité et témoigner d'une plongée réellement vécue.
- Les images en noir et blanc sont acceptées.
- Le nom du photographe ne doit en aucun cas apparaître sur les images, afin de garantir une évaluation totalement anonyme par le Jury.
- Le recadrage est autorisé, à condition que la résolution finale reste suffisante pour une exploitation optimale des images gagnantes.
- Les images générées par intelligence artificielle, même partiellement, sont strictement interdites. Le concours vise à valoriser l'expérience authentique du plongeur et la capture d'un moment réel.

CONCOURS PHOTOS - 2027

DATE DU CONCOURS :

- Les inscriptions au concours, ainsi que le dépôt des photographies, devront être effectués au plus tard le **15 novembre 2026** avant minuit (UTC/GMT +1).
- Les résultats seront annoncés **le samedi 16 janvier 2027 à 17h30** au sein même du Salon de la Plongée, à l'Espace Scénique.

JURY ET PRIX :

- Le concours 2027 est organisé en partenariat avec le FORUM PHOTOSUB.
- A compter du 16 novembre 2026, le Jury entamera la phase de délibération. Dans un premier temps, il procédera à une présélection d'environ vingt images par catégorie.
- Les candidats présélectionnés seront informés par e-mail. Ils pourront être invités à transmettre des fichiers en haute résolution ou des informations complémentaires. L'absence de réponse pourra influencer le résultat final.
- Pour chaque catégorie, trois lauréats seront désignés, classés de la 1^{re} à la 3^e place.
- Les résultats seront dévoilés lors de la cérémonie officielle de remise des prix, le samedi 16 janvier 2027, sur le Salon de la Plongée.
- La participation au concours n'inclut pas l'obtention d'une invitation gratuite pour accéder au Salon.
- Chaque lauréat recevra le trophée officiel du Concours Photos du Salon 2027, correspondant à son classement, ainsi que les lots offerts par l'organisation et ses partenaires.
- Les trophées et lots seront remis exclusivement en main propre, aux gagnants ou à leurs représentants, lors de la cérémonie officielle de remise des prix. Aucun envoi ne sera effectué. Si le lauréat ou son représentant n'est pas présent jusqu'à la fin de la cérémonie, les trophées et lots non récupérés ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation ultérieure. L'organisation et ses partenaires ne pourront être tenus responsables des lots non remis ou non récupérés.
- La décision du Jury est définitive. Le Jury présentera ses choix lors de la cérémonie et pourra échanger avec les participants en face à face. Il ne pourra toutefois revenir sur les discussions par correspondance une fois la cérémonie terminée.

REGLEMENT : DISPOSITIONS GENERALES

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un événement créé, produit et organisé par la société HP Communication.

La dénomination *Salon International de la Plongée Sous-Marine* est une marque déposée par la SARL HP Communication.

Toute œuvre considérée par le Salon comme manifestement hors sujet ou susceptible de troubler l'ordre public ne pourra pas être retenue pour le présent concours.

Toute œuvre présentant une manipulation d'animal ou un non-respect du milieu naturel (déplacement d'animal, conditions artificielles, comportements forcés, etc.) sera exclue du concours.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine se réserve le droit de ne pas retenir certaines photographies, sans que cette décision puisse être contestée ni donner lieu à une indemnisation ou à un remboursement de frais.

Conformément aux règles établies en matière de copyright, le Salon considère que les œuvres présentées sont libres de tout droit que pourrait détenir un tiers (images, droit à l'image, propriété intellectuelle, etc.).

Du fait même de leur participation, les auteurs garantissent l'organisateur contre toute action ou recours pouvant être exercé par des ayants droit.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de contestation ou de litige.

Chaque photographe doit s'assurer que ses images ne portent atteinte à aucun droit de tiers, qu'il s'agisse de l'image, des biens, de la personnalité ou de la vie privée.

Il certifie notamment disposer de toutes les autorisations nécessaires pour la publication des images représentant des personnes, y compris des mineurs.

Les photographes autorisent l'utilisation de leurs œuvres par HP Communication / Le Salon International de la Plongée Sous-Marine dans le cadre d'actions de promotion de l'évènement, avec mention du nom de l'auteur, sans contrepartie financière, sans versement de droits d'auteur et sans rétribution sous quelque forme que ce soit.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve de l'ensemble des conditions du présent règlement ainsi que des directives communiquées par l'Organisateur pour garantir la qualité de la présentation des œuvres.

Déclaration d'acceptation

La participation au concours entraîne l'accord du participant avec la déclaration suivante :

« Je demande ma participation au concours photos du 28^e Salon International de la Plongée Sous-Marine. Je déclare avoir pris connaissance des Informations ainsi que du Règlement du concours ci-dessus, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tout recours contre l'organisateur.

Je certifie être l'auteur des photos et disposer de l'autorisation de publication des images des modèles, des personnes, y compris, le cas échéant, des enfants. »

CONCOURS PHOTOS - 2027

INFORMATIONS PRATIQUES DU SALON INTERNATIONAL DE LA PLONGEE SOUS-MARINE 2027

- **COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

Production et organisation : HP COMMUNICATION

Tél. : 00 33 1 43 74 72 89

E-mail : concours@salondelaplongee.com

Site Internet : www.salon-de-la-plongee.com

- **DATES ET HEURES D'OUVERTURE**

- ✓ Jeudi 14 janvier 2027 de 10h00 à 19h00
- ✓ Vendredi 15 janvier 2027 de 10h00 à 21h00
- ✓ Samedi 16 janvier 2027 de 10h00 à 19h00
- ✓ Dimanche 17 janvier 2027 de 10h00 à 19h00

- **LIEU DE L'EVENEMENT**

PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

Pavillon 4

1 Place de la Porte de Versailles - 75015 Paris – France

- **ACCES**

- ✓ Avion : Tous les aéroports de Paris (Orly & Roissy Charles De Gaulle)
- ✓ Train : Toutes les gares de Paris (Lyon, Montparnasse, Nord ...)
- ✓ Métro : Ligne 8 (Station Balard) et Ligne 12 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Tramway : T2 et T3 (Station Porte de Versailles – Parc des expositions)
- ✓ Voiture : Périphérique - Sortie Porte de Versailles
- ✓ Bus : 39 & 80 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Parking P6 (payant suivant les tarifs en vigueur du Parc des Expositions)